



DEL- 2024 - 001

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de
Conseillers
En exercice : 18
Présents : 14
Votants : 17

OBJET :

DEMANDE D'AIDE
RÉGIONALE DANS LE
CADRE DU CONTRAT
PAYS DE LALOIRE
2026

L'an Deux Mille Vingt Quatre, le Jeudi 18 janvier
Le Conseil Municipal de LA REGRIPIERE 44330
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 20
H
A la Salle Polyvalente, sous la présidence de Monsieur
Pascal EVIN, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : 6 janvier

PRESENTS : M EVIN P., M CAILLER R., Mme DURAND
A., Mme PETITEAU M-E, Mme BARON A., M CARETTE
C., Mme CLÉRO V., M BOUCHEREAU F., M DUGUÉ V.,
Mme FONTENEAU C., M GAULTIER J-L, Mme JOLIVET
C., Mme LAMBERT B., M SOURISSEAU B.,

Excusés : M AMOSSÉ M., Mme HERBRETEAU M-A,
Mme PASQUEREAU C., M BAUDRY M.,

Pouvoirs : Mme HERBRETEAU M-A a donné pouvoir à
Mme JOLIVET C.
Mme PASQUEREAU C. a donné pouvoir à Mme
FONTENEAU C.
M BAUDRY M. a donné pouvoir à M CAILLER R.

Secrétaire de séance : M BOUCHEREAU F.

La construction de la périscolaire est en cours. La collectivité peut obtenir une subvention de la part de la région. Le dossier doit être déposé avant le 29 janvier 2024.

L'estimation de travaux restants s'élève à **937 210.46 € HT**.

Il est ensuite donné lecture des subventions acquis, à savoir :

- Une Dotation de soutien à l'investissement local
- Une subvention du conseil départemental
- Une subvention de la CAF

Ce projet est financé par les subventions obtenues, par un emprunt et par autofinancement.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des coûts et financement :

- **APPROUVE** LE PROJET tel qu'il est présenté,
- **CHARGE** le Maire pour solliciter la subvention auprès de la région pays de la Loire
- **MANDATE** le Maire ou son adjoint délégué pour l'envoi du dossier correspondant, Et signature des pièces.

ACCUSE DE RECEPTION
PREFECTURE VIA FAST

Le **23 JAN, 2023**

Certifié exécutoire par le Maire
Publié ou notifié le : 23 JAN, 2023
dessus,

Pour extrait conforme au Registre
Fait aux jour, mois et an ci-



LE MAIRE,
Pascal EVIN

